

Bilan 2008 - Chiffres clés

Le Marché du travail et les politiques de l'emploi en Guadeloupe

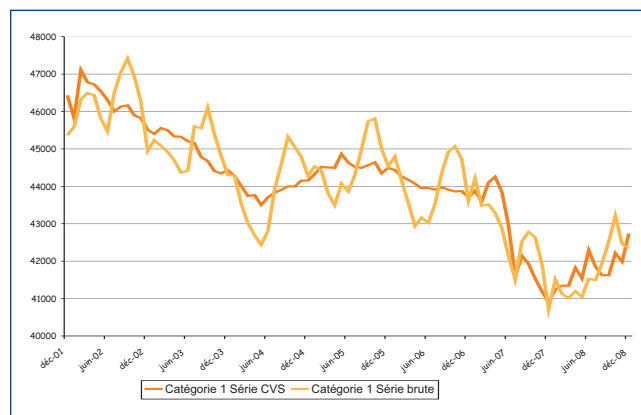
En 2008, la situation sur le marché du travail se dégrade progressivement, mais la tendance s'est aggravée dans les derniers mois de l'année. La hausse s'élève à 4,0% sur un an, une évolution qui tranche avec les baisses observées les années antérieures. Les jeunes et seniors sont particulièrement touchés (hausses de 7,8 % et 16,1 % sur un an respectivement).

8 834 contrats aidés ont été signés en Guadeloupe en 2008. 36 % dans le secteur marchand : contrat d'apprentissage, CAE DOM et contrat de professionnalisation pour l'essentiel. 64 % dans le secteur non marchand : CAE et Contrat d'Avenir sont les principaux. D'autres mesures de lutte contre le chômage visent la création d'entreprise, la mobilité des jeunes ou encourageant le retour à l'emploi de personnes en difficultés.

En 2008, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 augmente de 4,0 %. Ils sont 1 630 demandeurs d'emploi de plus inscrits à Pôle emploi en 2008. Entre décembre 2007 et décembre 2008, la demande d'emploi de catégorie 1 s'est accrue de 4 %. Une hausse sensible que l'on n'avait pas observée depuis 1999 (dernière date d'un accroissement élevé du chômage). Ce n'est qu'au second semestre de l'année 2008, que la demande d'emploi a vu son effectif augmenter brutalement. Cette hausse concerne davantage les femmes (+5,1 %) que les hommes (+2,9 %).

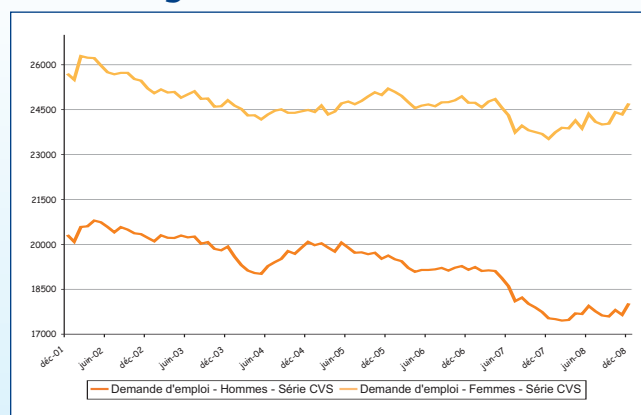
La dégradation du marché du travail touche fortement les jeunes. En effet, leur nombre augmente sensiblement de 7,8 % sur un an (entre 2007 et 2008). Le cas des seniors (50 ans et plus) est encore plus inquiétant. Ils sont 960 de plus en 2008, ce qui représente une hausse de 16,1 % sur un an. La tranche des 25-49 ans cède le moins à la hausse générale de la demande d'emploi et ne croît que de 1,4 % en 2008.

Plus de demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrits à Pôle emploi



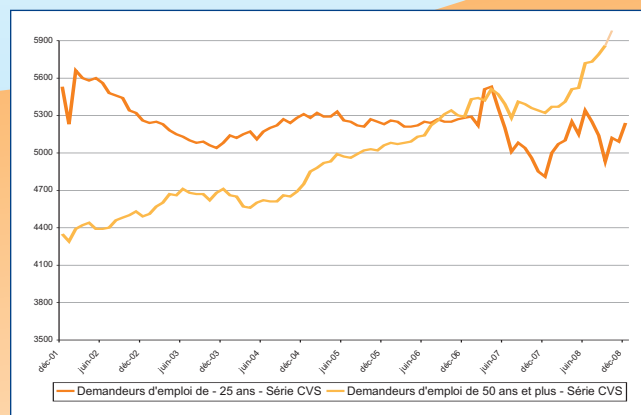
Source : DTEFP-Pôle emploi

58 % des demandeurs d'emploi de catégorie 1 sont des femmes



Source : DTEFP-Pôle emploi

La situation des seniors s'aggrave encore plus que celle des jeunes



Source : DTEFP-Pôle emploi

Seule la demande d'emploi de longue durée (CLD 1 an et plus) résiste le mieux à la remontée du chômage. Leur nombre enregistre une légère diminution sur un an (-0,2 %). En revanche, les chômeurs de très longue durée (CLD 2 ans et plus) suivent la tendance générale, leur nombre croît de 1,2 % en 2008. Pour les demandeurs d'emploi de trois ans et plus, leur nombre augmente de 7,1 %. La résorption du chômage de longue durée demeure problématique, près d'un chômeur sur deux a une ancienneté d'inscription d'au moins un an (moins d'un sur quatre dans l'hexagone).

La fin de contrat ou de mission d'intérim, 1ère cause d'inscription identifiée à Pôle emploi

En 2008, le flux des inscriptions à Pôle Emploi s'est élevé à 49 801, en légère baisse de 1,9 %. La fin de contrat ou de mission d'intérim demeure la première cause d'inscription identifiée à Pôle Emploi et progresse de 10,7 %. L'inscription pour reprise d'activité après interruption progresse fortement (+19,4 %). Tous les autres motifs d'inscription sont en baisse.

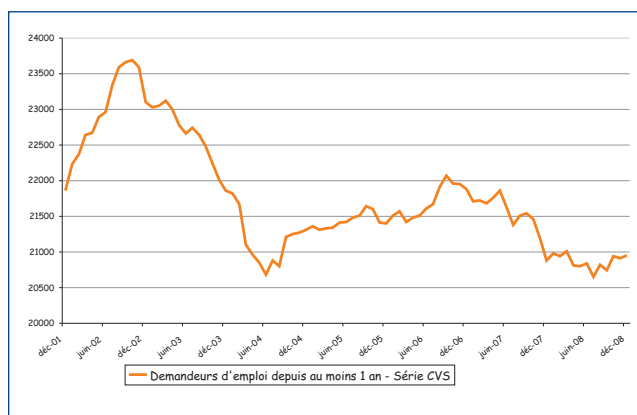
Chute des demandes d'emploi sorties à Pôle Emploi

Les sorties ont diminué de 10 % en 2008 pour s'établir à 48 041. Les absences au contrôle constituent près de 7 sorties sur 10 et rendent, de part leur importance, difficile une analyse précise des causes de sortie de Pôle Emploi. On peut néanmoins penser qu'une partie des absences au contrôle correspond à des personnes ayant retrouvé un emploi.

Les offres enregistrées augmentent encore en 2008

En termes d'offres d'emploi recueillies par Pôle emploi, leur nombre s'est encore accru et s'établit à un niveau record. Sur la période 2002 à 2008, la part des offres déposées relevant du tertiaire se réduit en faveur du BTP et de l'agriculture. Quant aux offres d'emploi satisfaites, leur nombre s'accroît de 9 % en 2008 par rapport à 2007. Dans le même temps, les offres annulées ont reculé de plus de 30 % sur la période.

La demande d'emploi de longue durée est demeurée stable



Source : DTEFP-Pôle emploi

Baisse de 1,9% des inscriptions à Pôle Emploi

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Licenciement Economique	2 192	2 283	2 411	2 485	1 859	1 681	1 668
Autre licenciement	2 713	2 938	2 828	2 866	3 128	3 136	2 887
Démission	1 747	1 678	1 680	1 509	1 573	1 586	1 462
Fin de contrat et de mission d'intérim	10 670	11 743	11 252	10 747	9 751	8 847	9 790
Reprise d'activité après interruption	1 360	1 262	766	775	889	1 296	1 547
1ère entrée	8 018	8 286	8 166	7 749	7 765	6 956	6 443
Autres cas	19 594	20 942	23 823	25 983	27 443	27 263	26 004
Total	46 294	49 132	50 926	52 114	52 408	50 765	49 801

Source : DTEFP-Pôle emploi

10% de demandes d'emploi sorties en moins en 2008

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Reprise emploi	5 618	5 440	4 743	4 564	5 141	5 593	5 514
entrée en stage	2 189	2 438	2 527	1 544	1 407	1 050	1 076
arrêt de recherche	2 356	2 288	2 375	2 255	2 306	2 057	1 579
radiations administratives	1 569	2 779	2 440	2 569	1 902	1 158	773
Absences au contrôle	29 348	32 006	32 916	35 272	35 965	37 715	33 261
Autres	4 462	4 305	4 908	5 295	5 655	5 626	5 838
Total	45 542	49 256	49 909	51 499	52 376	53 199	48 041

Source : DTEFP-Pôle emploi

Les offres d'emploi enregistrées par l'ANPE proviennent du tertiaire

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2008/2007
Agriculture	181	171	179	301	366	404	453	+12,1%
Industrie	932	799	905	847	837	1151	1210	+5,1%
B.T.P.	1 086	1 173	1 085	1 448	1 465	1 868	1 873	+0,3%
Tertiaire	9 247	9 674	10 091	9 755	10 462	12 459	12 750	+2,3%
TOTAL	11 445	11 817	12 260	12 351	13 130	15 882	16 286	+2,5%
Moyenne mensuelle	954	985	1 022	1 029	1 094	1 324	1 357	+2,5%

Source : DTEFP-Pôle emploi

LES DISPOSITIFS DE L'EMPLOI MIS EN ŒUVRE EN 2008

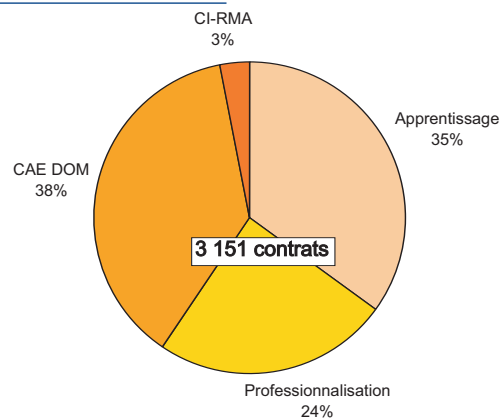
La mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion est sous la responsabilité partenariale de l'Etat, de la Région et du Département. En 2008, Le nombre de contrats aidés signés dans le secteur marchand est en baisse de 1 % par rapport à l'année 2007. Un recul qui provient principalement de la diminution du contrat de professionnalisation (-14 %). En effet, leur nombre passe de 896 en 2007 à 771 en 2008. Le contrat d'apprentissage se maintient à son niveau l'année dernière (1 102 contrats). A l'inverse, le contrat CAE Dom progresse de 11 % sur un an. Au nombre de 1 181, il égale son meilleur niveau enregistré en 2005. Quant au CI-RMA, il représente seulement 3 % des contrats du secteur marchand. Autour d'une centaine de contrats par année, le CI-RMA peine à monter en charge depuis sa mise en œuvre. Le nombre de contrats du secteur marchand a faibli en 2008, il représente 36 % de l'ensemble des contrats aidés. (1 point de moins qu'en 2007).

Les contrats du secteur non marchand augmentent de 2 % sur un an. Le CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) concerne près des trois quarts des contrats. Le nombre de CAE augmente de 12 % par rapport à l'année 2007 et s'établit à 4 114. Les CAV (Contrats d'Avenir) chutent encore de 25 % en 2008. Les bénéficiaires des CAV ne sont qu'un petit millier (1 061), ils étaient près du double deux ans plus tôt. Le CIA a plus que doublé en un an, passant de 238 contrats en 2007 à 506 en 2008.

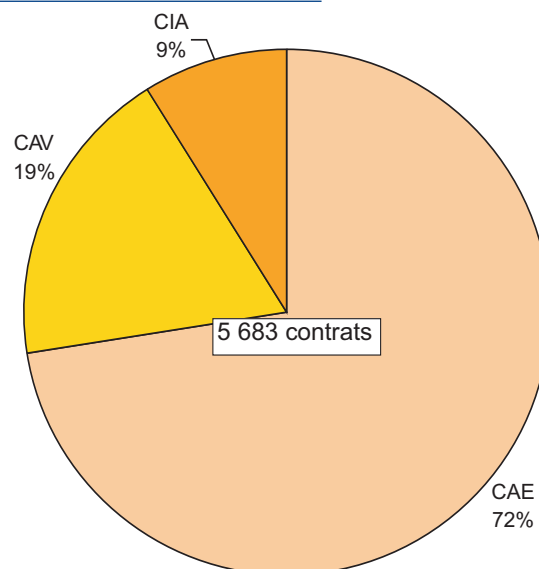
Quant aux autres mesures de la politique de l'emploi, elles augmentent de 20% par rapport à 2007. Les hausses sont fortes pour l'ACCRES et le CIVIS. En revanche, les baisses concernent trois cas sur cinq. L'ARA poursuit son déclin. A noter que 400 personnes en avaient bénéficié en 2002. Le Dispositif PIJ Création est encore en recul. Cette diminution résulte de l'exigence accrue quant à la qualité et à la pérennité des projets examinés.

Les contrats conclus en 2008

Secteur marchand



Secteur non marchand



Source : Dares, DTEFP, Mission locale, CNASEA

D'autres dispositifs d'aide

Mesures	2007	2008	Evol. 2008/2007
ACCRES (Aide au Chômeur Créateur ou Repreneur d'Entreprise)	470	955	103%
PIJ (Projet Initiative Jeune) - Création d'entreprise	285	203	-29%
PIJ (Projet Initiative Jeune) - Aide à la Mobilité	777	726	-7%
CIVIS	1 735	2 139	23%
Allocation de Retour à l'Activité	231	160	-31%

Source : DTEFP, Mission locale, Cnasea, CGSS

DES DISPOSITIFS DE L'EMPLOI, POUR QUEL PUBLIC ?

Le CAE DOM

(Contrat d'Accès à l'Emploi)

Les publics concernés sont les demandeurs d'emploi d'au moins un an, les bénéficiaires du RMI et de l'ASS, les travailleurs reconnus handicapés, certains jeunes de 18 à 25 ans non diplômés, les jeunes dont le contrat emploi jeune prend fin avant le 1/01/2008, les demandeurs d'emploi de longue durée de plus de 50 ans.

Le contrat d'apprentissage

Il s'agit d'un contrat destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (voire plus dans certaines conditions) permettant une meilleure insertion professionnelle en alternant des périodes de formation en entreprise et des périodes en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

Le contrat de professionnalisation

Ce contrat s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. L'objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser l'insertion ou la réinsertion de ces publics.

Le CI-RMA

(Contrat d'Insertion-Revenu Minimum d'Activité)

Ce contrat s'adresse aux personnes percevant un ou plusieurs minima sociaux (RMI, ASS, API, AAH) ou à leurs ayants droit. Les employeurs bénéficiaires relèvent du secteur privé avec quelques restrictions. Ce contrat vise à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi marchand des bénéficiaires de minima sociaux.

Le CIA

(Contrat d'Insertion par l'Activité)

Contrat réservé aux allocataires du RMI et à leurs conjoints.

Le CAE

(Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)

Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Selon l'arrêté fixé par le Préfet, ce contrat vise l'ensemble des demandeurs d'emploi ayant au moins 6 mois d'ancienneté d'inscription.

Mais également aux demandeurs d'emploi de 50 ans et +, jeunes sans diplôme, personnes en chantiers d'insertion, les sortants de prison.

Le CAV

(Contrat d'Avenir)

Le contrat d'avenir s'adresse aux bénéficiaires du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Il n'est pas nécessaire d'être inscrit à l'ANPE pour pouvoir conclure un tel contrat.

PIJ

(Projet Initiative Jeune)

S'adresse aux jeunes de moins de 31 ans ou ayant terminé un contrat emploi jeune depuis moins de trois mois afin de les aider à réaliser un projet professionnel relatif à la création d'entreprise ou à la mobilité.

CIVIS

(Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale)

L'ensemble des mesures ci-dessus sont mobilisables. Il s'agit d'un droit à l'accompagnement vers l'emploi durable pour les jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ou maximum bac +2 non validé ou qui ont été inscrits comme demandeurs d'emploi de plus de 12 mois au cours des 18 derniers mois.

ARA

(Allocation de Retour à l'Activité)

Cette allocation s'adresse aux bénéficiaires du RMI, de l'Allocation de Parent Isolé (API) et de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS).

Définition : DEFM de catégorie 1 : Demandeur d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) qui est sans emploi, immédiatement disponible et tenu d'accomplir des actes positifs de recherche, à la recherche d'un emploi en CDI à temps plein.

Avertissement : A partir de mars 2009, de nouvelles catégories de DEFM sont diffusées (A, B, C, D et E) sur les données de février 2009 et ultérieures. Avant cette date, les DEFM étaient comptabilisés en 8 catégories (1 à 8). La catégorie 1 était généralement la principale suivie.



ISSN : 1969 - 3060 - Dépôt légal : Avril 2009

DIRECTION : Rue des Archives - Bisdary - Gourbeyre - B.P. 647 - 97109 Basse-Terre Cedex
Téléphone : 0590 80 50 50 - Télécopie : 0590 80 50 00

Bureau de Jarry : Immeuble Raphaël - ZAC de Houelbourg Sud - Lot. n°13 - Z.I. de Jarry - 97122 Baie-Mahault
Téléphone : 0590 83 10 34 - Télécopie : 0590 83 70 75

Bureau de Saint-Martin : Immeuble GITEM - Lieu-dit ZAC St Jean - Bellevue - 97150 Saint-Martin
Téléphone : 0590 29 02 25 - Télécopie : 0590 29 18 73

Rédaction SEPEs (Service, Etudes, Prospectives, Evaluation, Statistiques)
Tél. : 05.90.80.50.38 – 05.90.80.50.63 Courriel : dd-971.statistiques@dd-971.travail.gouv.fr